

La base de valeurs nationale pour la prise en charge des personnes âgées:

en quoi vous concerne-t-elle ?



La dignité de la vie et le bien-être

Un additif à la loi suédoise sur le service social stipule que tous les personnels de prise en charge des personnes âgées doivent avoir pour objectif de leur donner une vie digne et un sentiment de bien-être. C'est à vous de décider ce que cela signifie pour vous. C'est pourquoi il est essentiel que tous les personnels en contact avec vous dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées vous demandent votre avis et soient à l'écoute de vos désirs. Ce sont vos besoins qui décident de vos soins et votre prise en charge, pour que vous puissiez profiter au mieux de la vie.

La dignité de la vie et le bien-être, cela veut dire par exemple que ...

- vous puissiez choisir autant que possible à quel moment et de quelle manière vous sont apportés l'aide et le soutien ;
- votre prise en charge soit décidée, organisée et effectuée avec vous, à partir de vos besoins. Si vous le désirez, vos proches peuvent participer à l'organisation de votre prise en charge ;
- vous trouviez que la prise en charge est de bonne qualité ;
- le personnel soit agréable avec vous ;
- vous ayez l'impression que le personnel vous écoute et tient compte de vos désirs et que vous puissiez parler ou communiquer d'autre manière avec le personnel selon vos possibilités et vos besoins ;
- votre vie privée, votre intégrité et vos choix de vie soient respectés ;
- vous vous sentiez en sécurité. C'est vous qui décidez de ce qui vous rassure, mais il peut s'agir, par exemple d'être en sécurité dans votre maison ou dans la manière dont le personnel vous apporte son aide et son soutien ;
- vous pouvez vivre selon votre culture, vos convictions et votre foi.

Une base de valeurs, qu'est-ce que c'est ?

Une base de valeurs se construit à partir de valeurs communes sur la manière de se comporter avec les gens. Dans un établissement, la base de valeurs représente les consignes à suivre par le personnel dans son travail.

Vous voulez en savoir plus?

- Adressez-vous à la personne de votre municipalité qui s'occupe des questions de prise en charge des personnes âgées.
- Demandez à un membre du personnel de prise en charge des personnes âgées.
- Allez sur le site www.socialstyrelsen.se/nationellvardegrund. Vous y trouverez les instructions sur ce sujet données par le gouvernement à Socialstyrelsen. Les dispositions de la loi y figurent également.

Si vous n'êtes pas satisfait de la prise en charge, vous pouvez parler au responsable de la prise en charge des personnes âgées dans votre commune. C'est votre municipalité qui est responsable en dernier lieu pour le soutien et l'aide dont vous avez besoin.

Que dit la loi ?

C'est la **loi sur le service social** qui définit les activités de prise en charge des personnes âgées. La base nationale des valeurs pour la prise en charge des personnes âgées en fait partie depuis le 1^{er} janvier 2011 (chapitre 5, article 4 de la loi sur le service social SoL). Elle dit que l'objectif de la prise en charge des personnes âgées doit être de leur donner une vie digne et un bien-être.

La **loi sur le service social** comporte en outre de nouvelles dispositions disant que les personnes âgées doivent pouvoir, dans la mesure du possible, choisir le moment et la manière dont le logement et les autres services d'accès facile leur sont fournis (chapitre 5, article 5 de la SoL).

La base de valeurs nationale pour la prise en charge des personnes âgées : en quoi vous concerne-t-elle? (Référence 2012-6-27)

peut être commandé au service des publications, adresse Socialstyrelsens beställningsservice, 120 88 Stockholm, www.socialstyrelsen.se/publikationer

Courriel : socialstyrelsen@strd.se

Fax : 08-779 96 67

Il est également possible de la télécharger sur le site www.socialstyrelsen.se

Översättning till franska

Äldreomsorgens nationella värdegrund – vad innebär den för dig?

(artikelnr 2012-6-27) kan beställas från

Socialstyrelsens beställningsservice, 120 88 Stockholm

www.socialstyrelsen.se/publikationer

E-post: socialstyrelsen@strd.se

Fax: 08-779 96 67

Publikationen kan också laddas ner på www.socialstyrelsen.se